

## Points à savoir avant de présenter une demande :

- L'autorité pour délivrer des licences de loterie est établie à l'alinéa 207(1)b du *Code criminel du Canada*, qui précise qu'une licence peut être délivrée à un organisme de charité ou à un organisme religieux si le produit de la loterie est utilisé à des fins caritatives ou religieuses.
- Il faut présenter la demande **au moins deux semaines avant la date à laquelle débute la vente des billets.**
- **Le numéro de la licence doit être indiqué dans toutes les annonces publicitaires relatives à la tombola.**
- Tous les organismes **qui soumettent une demande pour la première fois** doivent remplir un questionnaire visant à déterminer leur statut d'organisme de charité aux fins de la délivrance d'une licence. Pour obtenir un questionnaire, veuillez contacter la Direction de la réglementation professionnelle.
- Si la demande vise une tombola qui rapportera moins de 1 000 \$, la licence peut être délivrée à tout organisme de charité ou religieux reconnu par le registraire des loteries.
- Si le produit de la tombola est supérieur à 1 000 \$, tous les demandeurs doivent être constitués en société en vertu de la *Loi sur les sociétés* et doivent être en règle auprès du registraire des sociétés.

## Tarif établi

Valeur la plus élevée des billets imprimés	Droits
1 000 \$ ou moins	10 \$
De 1 001 \$ à 5 000 \$	25 \$
De 5 001 \$ à 10 000 \$	50 \$
De 10 001 \$ à 15 000 \$	75 \$
De 15 001 \$ à 20 000 \$	100 \$
De 20 001 \$ à 25 000 \$	125 \$

Valeur la plus élevée des billets imprimés	Droits
De 25 001 \$ à 30 000 \$	150 \$
De 30 001 \$ à 35 000 \$	175 \$
De 35 001 \$ à 40 000 \$	200 \$
De 40 001 \$ à 45 000 \$	225 \$
Plus de 45 000 \$	250 \$

## Liste de vérification des documents à l'appui

- Copie de la motion autorisant la demande
- Échantillon du billet de tombola (s'il y a lieu)
- Conditions générales régissant une tombola d'un jour, obligatoire uniquement pour les tirages moitié-moitié ou tirages au moyen de rouleaux de billets
- Mécanismes de contrôle financier relatifs à la distribution et à la vente des billets. Le titulaire de licence doit tenir un registre des numéros de série, des billets distribués, des talons retournés, de l'argent et des billets non vendus. Ce registre contient les renseignements nécessaires pour retracer tous les billets et l'argent perçu.
- Formulaire de paiement
- Règles régissant la tombola
- Formulaire d'itinéraire de déplacement (s'il y a lieu)

### Demande visant une tombola pour laquelle la valeur au détail totale des lots dépasse 5 000 \$ :

- Preuve de garantie de paiement des lots requise
- Pièces justificatives indiquant le coût des lots pour l'organisme et la valeur au détail de ces lots

### Demande visant une tombola pour laquelle le prix d'un billet est de 50 \$ ou plus, ou si la valeur totale des billets est de 25 000 \$ ou plus :

- Plan de marketing visant la vente des billets, y compris les moyens de publicité et de promotion

## Spécimen de billet

Les billets doivent :

- comprendre deux parties (un talon pour le tirage et un billet remis à l'acheteur);
- être numérotés de façon consécutive.

Le talon doit indiquer :

- le numéro du billet;
- le numéro de licence;
- un espace pour y écrire le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'acheteur.

La partie à remettre à l'acheteur doit indiquer :

- le nom et l'adresse du titulaire;
- quand et où le tirage aura lieu;
- le type de lots et leur valeur;
- le nombre de billets imprimés;
- le prix du billet;
- le numéro du billet;
- le numéro de licence.

Spécimen de billet	Billet remis à l'acheteur
Billet n° 0000	<b>Nom de l'organisme</b> Adresse de l'organisme • Courriel et téléphone
Nom de l'organisme	<b>Structure des lots</b>
Nom : _____	1 <sup>er</sup> lot            Prix en argent            200 \$
Adresse : _____	2 <sup>e</sup> lot            Tapis tressé à la main    100 \$
_____	3 <sup>e</sup> lot            Panier cadeau            30 \$
Tél. : _____	Tirage le 1 <sup>er</sup> juillet 2020 à < lieu du tirage >
Licence n° 0000-000	Billets : 2 \$ chaque ou 3 pour 5 \$            1 000 billets imprimés
	Licence n° 0000-000 <span style="float: right;">Billet n° 0000</span>

**Des questions?** Par courriel : [charitablegaming@yukon.ca](mailto:charitablegaming@yukon.ca)  
Par téléphone : 867-667-5111 ou (sans frais au Yukon) 1-800-661-0408, poste 5111

### Faites parvenir votre dossier de demande accompagné des droits exigés :

Par la poste : Direction de la réglementation professionnelle, C-5  
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par messagerie ou en personne : Direction de la réglementation professionnelle, C-5  
307, rue Black, Whitehorse (Yukon) Y1A 2N1

**Cocher une seule case :**  Expédiez la licence par la poste.  
 Je passerai prendre la licence.

### Confirmation de l'admissibilité

Nous avons rempli le questionnaire visant à déterminer l'admissibilité à une licence de loterie et la Direction de la réglementation professionnelle a confirmé notre admissibilité à présenter une demande.

### Renseignements sur l'organisme

Nom de l'organisme

Adresse

Code postal

Votre organisme est-il inscrit et en règle auprès d'Entreprises, associations et coopératives?  Oui  Non

**Renseignements bancaires** – Toutes les recettes doivent être déposées dans le compte bancaire de l'organisme et toutes les sorties de fonds, y compris le paiement de toutes les dépenses, doivent être effectuées à partir de ce compte.

Institution financière

Numéro du compte bancaire

Adresse de l'institution financière

### Renseignements sur la personne désignée

Responsable de l'organisation de la tombola. Toute correspondance ultérieure se fera avec cette personne.

Nom de famille

Prénom

Courriel

Téléphone

Adresse postale (si elle diffère de celle-ci-dessus)

Ville/Localité

Prov./Terr.

Code postal

Pays

### Renseignements sur l'activité

Type de tombola

- Tombola d'un jour (moitié-moitié, rouleaux de billets)  
 Tombola classique avec billets imprimés (voir le spécimen de billet en ligne)

Date(s) du tirage

Lieu(x) du tirage

Nombre de billets imprimés (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**Prix :** \_\_\_\_\_ \$ par billet, ou rabais sur quantité de (n<sup>bre</sup>) \_\_\_\_\_ billets pour \_\_\_\_\_ \$.

Valeur maximale du total des billets : \_\_\_\_\_ \$

Tombola moitié-moitié

Inscrire une période de 7 heures de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Nom de l'imprimeur

	Description des lots	Valeur au détail	Coût pour l'organisme
<b>Lots</b> (annexer une liste au besoin)	1 <sup>er</sup> lot		
	2 <sup>e</sup> lot		
	3 <sup>e</sup> lot		
	4 <sup>e</sup> lot		
	5 <sup>e</sup> lot		

### Utilisation proposée des recettes de l'activité

Le produit de la tombola doit être utilisé à des fins caritatives ou religieuses en vue de favoriser la mise en œuvre d'un programme ou d'une activité qui servira les intérêts de la collectivité dans son ensemble. Veuillez donner le plus de détails possible. Si les recettes de la tombola sont utilisées pour financer un déplacement, vous devez joindre le formulaire d'itinéraire de déplacement dûment rempli.

**Vous devez conserver toutes les pièces justificatives à des fins d'audit.**

**Remarque** – Les recettes ne peuvent être utilisées pour des programmes financés par le gouvernement (subventions). S'il existe des conditions encadrant l'utilisation de ces subventions gouvernementales, veuillez fournir avec votre demande la documentation pertinente à ce sujet aux fins d'examen.

### Signature et autorisation

Nous, les soussignés président et trésorier, déclarons que les renseignements et les documents fournis dans les présentes sont exacts, que nous avons été autorisés à faire cette demande au nom de l'organisme, et que nous autorisons le registraire des loteries à examiner tous les documents liés à cette demande et à toute licence délivrée à cet égard, et à en faire des copies, y compris les registres de comptabilité remis à l'institution financière susmentionnée et à toute autre institution financière ou à tout endroit où de tels registres pourraient être conservés.

\_\_\_\_\_  
Président (en lettres détachées)

\_\_\_\_\_  
Trésorier (en lettres détachées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Téléphone

\_\_\_\_\_  
Téléphone

\_\_\_\_\_  
Courriel

\_\_\_\_\_  
Courriel

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués en conformité avec les paragraphes 15(a), (b) et (c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et en vertu de la loi qui régit la profession faisant l'objet de la demande de permis, de licence ou de certificat. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements, notamment pour déterminer l'admissibilité à l'inscription et à l'obtention d'un permis, d'une licence ou d'un certificat, évaluer les pratiques et traiter des questions liées aux plaintes. Ils serviront également à des fins de tenue d'un registre public, et de recherche et de statistiques pour la planification des ressources humaines. Dans ce dernier cas, l'identité des personnes ne sera pas divulguée. Pour en savoir plus sur la collecte de ces renseignements, veuillez contacter la Direction de la réglementation professionnelle, ministère des Services aux collectivités, gouvernement du Yukon, par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; par téléphone au 867-667-5111; ou par courriel à [inquiry.plra@yukon.ca](mailto:inquiry.plra@yukon.ca).